

Introduction

L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) considère que les espèces exotiques envahissantes (EEE) représentent une cause majeure de perte de biodiversité dans le monde. Ces espèces dégradent les écosystèmes, perturbent les activités anthropiques et peuvent présenter des risques sanitaires. Par exemple, les développements très denses de plantes des berges comme les renouées (*Reynoutria sp*) ou de plantes amphibies comme les jussies (*Ludwigia sp*) peuvent gêner, selon les situations, la plupart des usages des milieux aquatiques. L'écrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) modifie profondément le fonctionnement des milieux qu'elle colonise en exerçant une forte prédation sur la végétation aquatiques et la benthofaune. Les accumulations de moules zébrées (*Dreissena polymorpha*) peuvent obstruer les installations anthropiques et notamment les circuits de refroidissement des centrales de production électrique. Enfin, d'autres espèces peuvent propager des maladies. C'est par exemple le cas du rat musqué (*Ondatra zibethicus*) pouvant contaminer les eaux via des bactéries leptospires, présentes dans ses urines, et qui provoquent, chez l'Homme, la leptospirose, maladie très dangereuse, parfois mortelle.

Depuis quelques décennies, la croissance permanente des impacts de ces espèces ont amené les gestionnaires des milieux naturels à réagir de plus en plus pour tenter de réguler leurs développements et une conscience collective sur cette problématique est en train d'émerger. Les connaissances acquises montrent qu'il est difficile d'éradiquer une espèce une fois sa prolifération commencée et que seule la rapidité des interventions dès la découverte d'une nouvelle espèce peut laisser espérer cette éradication. C'est pourquoi il est essentiel de mettre à disposition de tous les acteurs de la sphère « environnement », y compris du grand public, des outils améliorant la prise de conscience sur ces espèces, permettant les plus possible de les identifier afin de contribuer à leur gestion optimale.

GT-IBMA : Le groupe de travail «invasions biologiques en milieux aquatiques », créé en 2009, est coordonné conjointement par le Comité français de l'UICN et l'ONEMA depuis 2014. Ses objectifs sont d'apporter un appui à tous les acteurs concernés par la thématique des espèces exotiques envahissantes en synthétisant et rendant accessibles les connaissances acquises sur les modes de gestion de ces espèces et en développant des outils d'aide à la gestion. Pour mener à bien ses activités, il mobilise un réseau d'une cinquantaine de membres issus de différentes parties prenantes (gestionnaires d'espaces, services des collectivités territoriales et de l'Etat, établissements publics, chercheurs...).

C'est dans cet esprit que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) en partenariat avec le Groupe de Travail sur les Invasions Biologiques en Milieux Aquatiques (GT IBMA) a réalisé un recueil de fiches d'identifications d'Espèces Exotiques Envahissantes présentes principalement dans les milieux aquatiques. En permettant à ses utilisateurs d'identifier plus facilement ces différentes espèces, ce recueil permettra d'améliorer les connaissances sur la répartition de celles déjà largement présentes en France métropolitaine et de détecter précocement d'autres espèces actuellement en phase de colonisation.

Ce recueil décrit 83 espèces, 46 animales et 33 végétales. Certaines de ces espèces sont des EEE avérées (telles que les jussies), d'autres le sont potentiellement (comme l'anodonte chinoise *Sinanodonta woodiana*) et d'autres encore viennent juste de passer la frontière du territoire métropolitain (gobie fluviatile *Neogobius fluviatilis*). Toutes les fiches sont illustrées ce qui facilite l'utilisation des critères d'identification des espèces. Elles ont été validées par un spécialiste du taxon considéré.

Espèces Exotiques Envahissantes (également appelées « espèces invasives ») : Espèces, ou taxon inférieur (inclus toutes les parties, gamètes, graines, œufs ou propagules de la dite espèce pouvant survivre ultérieurement et se reproduire), introduits du fait de l'influence de l'homme, dans des zones hors de son aire de répartition naturelle (passée ou présente) et de son aire de dispersion potentielle et qui menace la diversité biologique indigène ou qui a d'autres conséquences imprévues (économiques ou sanitaires par exemple).

Crédits photo : Les photos présentes dans les fiches d'identification ne sont, pour la plupart, pas libres de droit. Les auteurs ont donné leur accord pour une utilisation, non commerciale, au sein des présentes fiches uniquement. Merci de ne pas réutiliser ces photos sans avoir obtenu, préalablement, une autorisation des auteurs.

Berce du Caucase : *Heracleum mantegazzianum*

Sommier & Levier, 1895

Critères de détermination

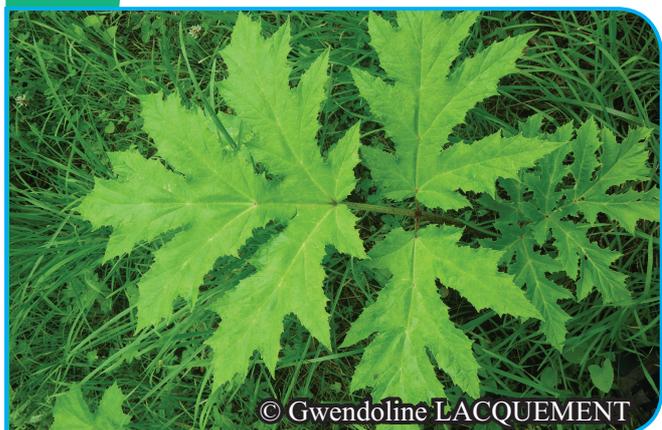
Famille des Apaciées. Plante vivace. Jusqu'à 4 m de haut (voire 5 m).



Confusions possibles

Fleurs : ombelles blanches de 20 à 50 cm de diamètre et composées de 50 à 120 rayons.

Berce des prés ou **Berce commune** (*Heracleum sphandylum*) : ombelles avec 8 à 30 rayons.



Feuilles : lobées et profondément découpées, elles font 0,5 à 1 m de long. Elles ont 3 à 5 divisions qui se finissent en pointe.

Berce des prés (*Heracleum sphandylum*) : feuilles très poilues à divisions lobées et non pointues



Tiges : cannelée et creuse, le diamètre à la base est > 6 mm. Elle est tachetée de pourpre et a de longs poils dans sa partie haute.

Berce des prés (*Heracleum sphandylum*) : diamètre de la tige < à 6 mm



Fruits : lentilles de 1 à 1,5 cm de long sur 6 à 8 mm de large et bordées de poils hérissés et recourbés vers le haut. Ils possèdent 4 lignes marrons terminées par un renflement.

Berce des prés (*Heracleum sphandylum*) : fruits de 6 à 8 mm de long et lignes non renflées

Biologie & Ecologie

Floraison : J F M A M **J J A** S O N D

Reproduction : plante monoïque. Germination en avril et développement uniquement végétatif pendant 2 à 3 ans (accumulation de réserves). Floraison à partir de la 3^{ème} ou 4^{ème} année. La plante meurt après la fructification. Dispersion des graines par l'eau et le vent. Pas de reproduction végétative.

Habitat : bords des cours d'eau, sols fertiles et humides, endroits ensoleillés.

Origine & Apparition

Originnaire du Caucase, elle a été introduite en Europe au 19^{ème} siècle. Elle s'est échappée des jardins botaniques où elle était cultivée comme plante ornementale, en effet, l'espèce était le symbole de « l'art nouveau de l'école de Nancy » et avait été disséminée dans les jardins à cette occasion. Sa première observation en France date de 1890.

Précautions

La Berce du Caucase provoque des brûlures très douloureuses : sa sève rend la peau photosensible. Il est donc impératif de bien se protéger.

Coordination: Florent LAMAND
Maquette: Gwendoline LACQUEMENT
Rédaction: Gwendoline LACQUEMENT
Contribution: Serge MULLER
Validation: Serge MULLER



© Jean-Nicolas BEISEL

Sources

Agence de l'Eau Artois-Picardie. *Espèces animales et végétales susceptibles de proliférer dans les milieux aquatiques et subaquatiques*; 2001-2002; 168.
Agence de l'eau Artois-Picardie ; *Les espèces végétales invasives des milieux aquatiques et humides du bassin Artois-Picardie*; 2005 ; 38p.
Agence de l'Eau Rhin-Meuse et Université de Metz; *Plantes invasives des milieux aquatiques et des zones humides du Nord-Ouest de la France*; 2005 ; 19p.
Agence régionale pour l'Environnement, CBNMED ; *Plantes envahissantes. Guide d'identification des principales espèces aquatiques et de berges en Provence et Languedoc*; 2009 ; 112p.
CBNBP et MNHN ; *Observatoire régional des Plantes exogènes invasives en Champagne-Ardenne : Etat des lieux des connaissances et des acteurs en 2010*; 2010 ; 149p.
Fédération des Conservatoires des Espaces Naturels ; *Guide d'identification des plantes exotiques envahissant les milieux aquatiques et les berges du bassin Loire-Bretagne*; 2010 ; 94p.
HAUPT BERNE P. ; CD-ROM Flora Helvetica ; Flore de Suisse, Guide interactif.
MULLER S. (coord) ; *Plantes invasives en France*; 2004 ; Museum National d'Histoire Naturelle, Paris, 168p. (Patrimoines naturels, 62).
PIERET N. et DELBART E. ; *Fiches descriptives des principales espèces de plantes invasives en zones humides*; 2007 ; Laboratoire d'Ecologie, FUSAGx.
FRIED Guillaume; *Guide des plantes invasives*; 2012, Editions Belin, 272p.
Le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB).
Le Conservatoire Botanique National de France-Comté (CBNFC).
Commission suisse pour la Conservation des Plantes Sauvages (CPS).
Canton de Genève.
Canton de Vaud.
La Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux.
Université de Toulouse.
<http://www.invasbio.fr> (consultation: Mars 2012)